PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU mardi 1er juin 2021

Convocation adressée le 4 mai 2021 par la Directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 1er juin 2021, à 18H, dans la salle de la Lisotte de Lailly-en-Val.
Secrétaire de séance : Catherine Siegler, enseignante.

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Geslin	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Mme Rigault Mme Siegler Mme Verger Mme Lepot Mme Martins	Enseignants
ELUS	
M.Gaudry Mme Fossier Burel	Maire Adjointe aux affaires scolaires
PARENTS D'ELEVES	
Mme Da Costa et Mme Grondin pour l'UPEL Mme Garcia et Mme Comère pour l'APE	Elus titulaires

M.Pavy — Service périscolaire
Mme Proust — DDEN

Membres absents et excusés

Nom	Qualité
Mme Suffrin Mme Meyer Mme Lecat	Inspectrice de l'Education Nationale Enseignantes

Ordre du jour :

-Prolongation de la dérogation pour la semaine de 4 jours : vote

-Effectifs de l'école au 1/06 et effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre

-Organisation école dont sécurité à l'école

-Actions menées

-Aides apportées aux élèves en difficultés

-Coopérative scolaire

- Rentrée de septembre 2021

Réunion du Conseil :

1/ Prolongation de la dérogation pour la semaine de 4 jours : vote

Pour rappel, le décret du 24 janvier 2013 met en place la réforme des rythmes scolaires à compter du début de l'année 2013/2014, à savoir une semaine scolaire de 24h réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Le décret met aussi en place le temps d'APC (Activités pédagogiques Complémentaires).

L'école élémentaire de Lailly en Val a appliqué le décret pour les années scolaires 2013/2014 à 2016/2017, durant 4ans.

En fin d'année scolaire 2017, le Conseil d'Ecole a voté pour une demande de dérogation à cette organisation du temps scolaire ; à savoir une répartition sur 8 demi-journées.

Cette demande de dérogation a été acceptée par le DASEN et était valable pour 3ans renouvelables. Depuis la rentrée de septembre 2017, l'école fonctionne sur 8 demi-journée. Le décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 a prolongé d'un an la durée des autorisations de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, arrivant normalement à échéance au terme de l'année 2019/2020, du fait de la gestion de la crise sanitaire.

Aussi, il revient au Conseil d'Ecole d'organiser un vote afin de réobtenir une autorisation de dérogation.

Les membres du Conseil d'école s'expriment sur l'organisation de la semaine scolaire ; à savoir qui est pour solliciter de nouveau une autorisation de dérogation afin de poursuivre notre organisation de semaine sur 4 jours ?

Les votants sont le Directeur d'école, les enseignants titulaires et remplaçants le jour du Conseil, 2 élus, les parents titulaires et le DDEN.

Nombre de votants : 13

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat du vote : M. Le Maire transmettra un courrier au DASEN à l’issue du vote lors du Conseil d’Ecole en maternelle.

2/Effectifs de l'école au 1/06 et effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre

Effectifs au 1er juin 2021

CP MmeSiegler 17élèves

• CP Mmes Desbordes et Verger 18 élèves

• CE1 Mme Lecat 21 élèves

• CE1/CE2 Mme Grolleau dont la classe est prise en charge jusqu'au 11 juin par Mme Martins 26 élèves avec 9CE1 et 17 CE2

• CE2/CM1MmeLepot 27élèves avec 21CE2 et 6 CM1

• CM1 Mme Rigault 24 élèves

• CM1/CM2 Mme Meyer 23 élèves avec 8 CM1 et 15CM2 mais dont 2 CM1 ont suivi le programme de CM2 depuis fin septembre 2020 et qui bénéficieront d'un passage anticipé en 6ème

-CM2 Mme Geslin et Mme Baptista 24 élèves

Effectif total : 180 élèves au 1er juin 2021

Effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre

CP : 39 CE1 : 34 CE2 : 33 CM1 : 36 CM2 : 37

2 nouvelles inscriptions hier, comptabilisées dans l'effectif ci-dessus. (1 en CP et 1 en CE2)

Soit un total de 179 élèves répartis sur 8 classes contre 180 pour la rentrée de septembre2020 et 192 pour celle de 2019.

Sous réserve de nouvelles inscriptions, les élèves seront répartis de la façon suivante :

2 CP – 1 CE1 – 1 CE1/CE2 – 1 CE2/CM1 – 1 CM1 – 1CM1/CM2 – 1 CM2 donc comme cette année

Les élèves sont répartis de telle sorte que les classes soient hétérogènes en terme de niveau d'apprentissage et de difficultés de comportement.

L'équipe enseignante ne bouge pas, 6 enseignantes sur 8 seront à temps plein sur les classes.

Nous sommes dans l'attente de décision de la MDPH pour 1 élève pour une orientation en Ulis et la Mdph a statué positivement pour 1 autre élève pour également une orientation en Ulis.

2 élèves continueront à être aidés par une AESH.

L'an prochain, les Aesh nommés sur l'école élémentaire auront un emploi du temps constitué par la directrice selon les besoins des élèves notifiés dans l'école.

3/ Organisation école dont sécurité à l'école

Absence des enseignants et non remplacements :

Le fonctionnement de la gestion des absences est rappelé.

Pour des raisons personnelles, 3 enseignantes sont placées en arrêt de travail. Elles n'ont donc plus la responsabilité de l'enseignement dans leur classe sur ces temps d'arrêt.

La situation en terme de remplaçants ne s'est pas améliorée depuis le dernier Conseil d'Ecole ; les quelques remplaçants qui viennent suppléer arrivent de n'importe où dans le Loiret ; il s'agit de remplaçants qui dépendant de l'Académie et non de la circonscription ; d'où une arrivée parfois tardive le matin.

A l'issue des vacances d'avril, le DASEN a interdit la répartition des élèves dans les autres classes pour limiter le brassage des élèves.

On se retrouve aujourd'hui avec des classes fermées et des familles en difficulté. Les familles ont toujours été prévenues de la fermeture d'une classe dès que la directrice en avait reçu la certitude par l'Inspection.
Pour les enfants du personnel prioritaire, il est éventuellement prévu deux pôles d'accueil ; un à Orléans La Source et un à Orléans. Pour en bénéficier, il faut fournir une attestation sur l'honneur indiquant que la famille n'a aucun moyen de garde. La directrice transmet à J-1 la demande de la famille ainsi que tous les renseignements concernant l'enfant au directeur du pôle d'accueil.

Alors que les classes ont été fermées, et/ou bien que les enseignants n'ont pas été remplacés, plusieurs familles ont fait part de leur inquiétude quant au niveau scolaire des enfants. La directrice ne s'attarde pas sur la semaine de classe à distance car une semaine n'est pas significative et les enseignantes se sont organisées pour que chaque classe puisse bénéficier d'activités pour lesquelles il n'y avait pas d'apprentissage mais des révisions et de l'entraînement.
Le système éducatif français fonctionne par cycle. Aussi les compétences sont travaillées sur plusieurs années. Il appartient à chaque enseignant d'évaluer le niveau de ses élèves pour proposer un contenu pédagogique adapté à sa classe, à plusieurs groupes d'élèves, voire de façon individuelle.
Il est rappelé que seul le contexte Covid oblige la mise en place d'une classe à distance avec envoi de travaux par mail par exemple.

Certains parents demandent la mise en place d'un service minimum à la mairie lors des fermetures de classe. Mme Fossier indique que cela n'est pas possible ; l'objectif étant un non-brassage des élèves selon le protocole sanitaire.

Il est rappelé que chaque parent peut échanger à ces sujets en contactant directement l'Inspection de circonscription au 02 38 83 49 84. La secrétaire informera les familles des démarches à suivre pour se faire entendre.

Mme Fossier Burel prend la parole et réagit aux commentaires désobligeants sur les réseaux sociaux touchant une collègue ; elle rappelle également les devoirs de chaque citoyen quant à la bonne utilisation des réseaux sociaux et indique aussi que certains comportements peuvent être punis.

L'APE se plaint aussi d'avoir été parfois interpellée par certains parents. L'APE rappelle avoir transmis un courrier à l'Inspection qui est resté sans réponse.

En conclusion, Mme Geslin propose de dialoguer avec les quelques familles désagréables et de leur faire comprendre la situation.

Sécurité à l'école et notamment évolution du protocole sanitaire

Concernant les exercices obligatoires, il nous reste 1 exercice évacuation incendie à prévoir sur le mois de juin.

Au niveau du protocole sanitaire, tout ce qui a pu être mis en place depuis mai l'année dernière nous semble être devenu habituel : lavage des mains, non brassage dans la cour et les couloirs.

Il est vrai que pour l'EPS, les règles changent très souvent.
En extérieur, le port du masque n'est plus obligatoire à condition du respect de 2 mètres entre les élèves ce qui implique la non-pratique de certaines activités.
En intérieur et notamment lors d'activité de faible intensité, les élèves gardent le masque comme lors des séances de danse contemporaine pour deux classes de l'école.

Lors des jours de pluie, le préau peut être utilisé par une classe à cause du protocole et les autres classes restent dans leurs classes.

4/ Actions menées

Permis piéton en CE2

Projet danse contemporaine en CM1 (Mme Rigault) et CM2 (Mme Geslin)

Liaison GS/CP : utilisation de la tablette et envoi entre classes de questions/réponses et d'histoires lues par les CP.

Le 100ème jour d'école en cycle 2 sans rencontre entre les classes

Vote des incorruptibles le 4 juin pour toutes les classes

Visite du collège le 17 juin au matin pour les CM2 et venue à l'école de la CPE et du principal adjoint prévue le 25 juin

Remise des dictionnaires d'anglais aux CM2 fin juin

Intervention de l'infirmière du collège dans les classes de Mmes Geslin et Meyer

Présentation du Conseil des Jeunes à Lailly par Mmes Fossier Burel et Lacoste pour les CE2, CM1, CM2

Pour la fin d'année, les enseignantes s'organisent pour essayer de faire une sortie.

5/ Aides apportées aux élèves en difficultés

APC jusqu'au 10 juin.

Mme Viaud du Rased continue son travail en petit groupe comme annoncé lors du conseil d'école en mars.

Mme Jonckheere, psychologue scolaire a rencontré plusieurs enfants.

2 élèves posent toujours des problèmes de discipline ; un a obtenu une notification pour une orientation en Ulis. M.Gaudry demande comment appuyer l'orientation pour le 2ème élève. Mme Geslin précise que c'est la Mdph qui statue sur étude du dossier de

l'enfant.

6/Coopérative scolaire

Pas de mouvement depuis le 23 mars ; solde de 10800 euros.

Les bénéfices photos sont en attente.

-7/Rentrée de septembre 2021

Organisation du jour de la rentrée sous réserve de consignes liées à la situation sanitaire

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre. Le portail ouvrira à 8h20 comme d'habitude. Les élèves pourront se ranger directement dans la classe dont le numéro sera affiché sur la liste au portail.

Les élèves de CP quant à eux seront appelés par leur maîtresse respective entre les deux bâtiments (bâtiment principal et BI). Des informations ont été transmises par mail aux familles des futurs CP notamment le matériel nécessaire.

Les listes ne seront affichées que le mercredi 1er septembre au soir : des ajustements restent possibles jusqu'à la fin notamment à cause des inscriptions tardives.

La prérentrée pour les enseignants aura lieu le 1er septembre.

La séance est levée à 19h10

Le 1er juin 2021

à Lailly-en-Val

La directrice de l'école, présidente de séance

Morgane GESLIN

Le secrétaire de séance,

Catherine SIEGLER